

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 1634-1635, coté 3E13184, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9357	1635/03/24	Quittance	Montjézieu, Reilhès (Salmon)	Abinal Etienne & Jean Ducel Pierre	Etienne Abinal et son fils Jean, laboureurs de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Pierre Ducel, fils de Guillaume, laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 72 livres, une couverture, 2 linceuls, 6 bêtes à laine, un petit coffre fermant à clé, en paiement partiel de la dot constituée à Catherine Ducel soeur et fille des Ducel et femme de Jean Abinal (contrat reçu par Me Barthélemy Boissonnade). Fait à Montjézieu dans la maison des Abinal, soussignés noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille et G.Bessest.	
9342	1635/02/14	Achat	Auxilhac (Salmon)	Abinal Pierre Chabert Antoine, mulatier	Antoine Chabert, mulatier d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vend à Pierre Abinal, dit Quintin, laboureur du même lieu, une pièce de terre située aux appartenances d'Auxilhac, appelée pratsec (les parties ne savent de qui relève ledit champs), pour le prix de 152 livres. L'acheteur devra décharger ladite somme à Jean Valmaguier dit Gailhard du lieu des Cayrols, la somme de 100 livres, pour diverses obligations dues par Chabert à Valmaguier. Abinal paie comptant à Chabert la somme de 52 livres. Fait à Auxilhac dans la maison de P.Abinal dit Quintin, soussignés maître Gaspard Boissonade et maître Pierre Hugonnet, notaire royal de Saint Léger.	
9345	1635/02/14	Déclaration	Auxilhac (Salmon)	Abinal Pierre mari de Quintin Jeanne	Pierra Abinal, du lieu d'Auxilhac, ayant acquis d'Antoine Chabert, mulatier du même lieu, une pièce de terre appelée le Prat sec, pour le prix de 152 livres, déclare vouloir sa femme Jeanne Quintin, jouir pour moitié de ladite pièce de terre, l'ayant payée pour moitié de ses propres deniers. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre.	
9320	1634/10/02	Quittance	Busses (Salmon), Rouveret (la Malène)	Astruc Jeanne Astruc Barthélemy	Jeanne Astruc, veuve de Louis Roubert, habitant Rouveret, paroisse de la Malène, reconnaît avoir reçu de son frère Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 21 livres, en tant moins de sa constitution de dot. Fait à Montjézieu.	
9231	1634/01/23	Quittance	Montjézieu,	Bessest Guillaume Fabre Guillaume, hôte	Messire Guillaume Bessest, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Fabre, hôte de Montjézieu, la somme de 36 livres dont 20 livres résultant d'une obligation consentie par Fabre et les 16 livres restant au titre des dépendus contenus dans un décret obtenu par Bessest des officiers ordinaires de Montjézieu. Fait à Montjézieu, soussignés Fabre et Bessest.	
9361	1635/05/14	Achat	Chausserans	Bessière Guillaume Crespin Guillaume	Guillaume Bessière, tisserand du village de Chausseran, paroisse de Brugers vend à Guillaume Crespin, laboureur du même lieu, un chasal de maison ruinée, sise audit lieu, située dans la bassecour de G.Crespin, le haut du chasal appartenant à ce dernier, pour la somme de 48 livres (les parties ne savent dire de quel seigneur relève ledit chasal). Fait à Chausseran, dans la demeure de noble Aldebert de Seguin de Born, sieur de Prades, habitant Marvejols, soussigné Pierre de Tardieu, sieur de Sajan et sieur Jacques Michel, marchand de Marvejols.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9225	1634/01/15	Quittance	Auxilhac	Boissonade Gaspard, notaire Astruc André	André Astruc, fils de feu Guillaume, laboureur de Corréjac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Me Gaspard Boissonade, notaire royal et greffier d'Auxilhac, la somme de 300 livres, une couverture, 3 linceuls, 3 nappes et 12 serviettes, 4 brebis de port, 2 captals et 2 captalles, en paiement partiel de la constitution faite par Me Boissonade à sa fille Anne, femme d'André Astruc. Fait à Auxilhac, dans la maison dudit notaire, soussignés Jean Vanmale et André Astruc.	
9315	1634/09/24	Achat	Moriès (le Pin), le Monastier	Bonnieu André Derouch Jean	André Bonnieu, fils de feu Pierre de Moriès, paroisse du Pin, vend à Jean Derouch, son oncle, du Monastier, une pièce de terre qu'il a à Moriès, appelée lou sot de pratmonna, engagée par son père à titre d'antichrèse à J.Derouch, le 20/11/1630, pour la somme de 54 livres. relevant du marquis de Canilhac, sous la censive de 2 coupes d'avoine, ainsi qu'une autre pièce appelée lou champ de Lafons, le tout pour la somme de 237 livres 10 sols. J.Dreouch paie son neveu par l'annulation de différentes obligations consenties en sa faveur. Pacte de rachat. Fait à montjézieu, Soussignés Derouch et G.Fabre.	
9282	1634/07/02	Testament	Montjézieu	Bonnieu Guillaume	Testament de Guillaume Bonnieu, laboureur, fils de feu autre Guillaume de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa soeur Catherine, la somme de 12 livres 5 sols pour ses droits de légitime, payable lorsqu'elle se mariera. A son frère Jean un manteau presque neuf et une émine d'orge, à sa femme Catherine Ducel, au cas où elle ne pourrait demeurer avec sa mère Catherine Marsatel, il donne la chambre dans sa maison ainsi qu'une caisse fermée à clé qu'il a dans sa maison fougagne, elle devra cependant rendre ces biens à son héritier, à la fin de ses jours. Il veut que sa mère puisse jouir de la moitié de ses biens pendant sa vie et qu'elle ne paye que la moitié des charges. Il nomme héritier universel sa fille Antoinette Bonnieu à qui il substitue sa soeur Catherine puis son frère Jean et son autre soeur Antoinette veuve d'Etienne Vallat. Fait à Montjézieu en la maison fougagne du testateur, soussignés G.Fabre et E.Cros.	
9273	1634/05/07	Quittance	Reilhès (Salmon)	Bonnieu Guillaume Ducel Bringuier	Guillaume Bonnieu, fils d'autre Guillaume chiragol de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Bringier Ducel, laboureur de Reilhès, la somme de 36 livres pour paiement, en tant moins, de la constitution faite à Catherine Ducel, femme de G.Bonnieu ou du légat fait à Catherine par sa mère Catherine Messonnier (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu dans la maison dudit Bonnieu, soussigné messire Guillaume Bessest.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9246	1634/02/05	Contrat de mariage	Reilhès (Salmon)	Bonnieu Jean Pouget Marguerite	Contrat de mariage entre Jean Bonnieu, fils de Jean et de feu Béatrix Bonnieu du village de Reilhès, paroisse de Salmon, d'une part et honnête fille Marguerite Pouget, fille de Guillaume, marchand et d'Antoinette Gleize de Champcros, paroisse de saint Germain du Teil. Marguerite est assistée de sa soeur Astrugue, héritière et donateur de G.Pouget et de Jean Gelly, fils et héritier de ladite Astrugue. Ses père et mère, Astrugue et Jean Gelly, lui constituent en dot, la somme de 560 livres, 5 robes, 2 couvertures laine, 4 linceuls et 10 bêtes à laine. Jean Bonnieu père, donne à son fils, en considérations des bons services qu'il a reçu de lui, la moitié de tous ses biens, l'autre à la fin de ses jours. Son fils ne devra faire qu'un pot et un feu avec lui. Il se réserve la possibilité de doter ses autres enfants et restera usufruitier des biens donnés. Au cas où sa femme lui survivrait, il lui donne une pension annuelle constituée de 3 sétiers de blé, 12 livres de chair de porc salée, 6 livres de fromage, une coupe d'huile de noix, 2 boisseaux sel, une robe tous les 3 ans et une chemise tous les ans. Son fils devra lui donner pour son logement, l'étage haut de la maison ainsi que chaque année, la somme de 40 sols. Fait à Champcros dans la maison Pouget, soussigné Guillaume Pouget.	
9258	1634/02/21	Quittance	Reilhès (Salmon), Champcros (st Germain du T.)	Bonnieu Jean Pouget Guillaume	Jean Bonnieu et autre Jean, père et fils, laboureurs de Reilhès, paroisse de Salmon, reconnaissent avoir reçu de de Guillaume Pouget et d'Antoinette Gleize, mariés, ainsi que de Astrugue Pouget et Jean Gilly, mère et fils, du village de Champcros, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 200 livres, 2 robes, une couverture et 2 linceuls, en tant moins de la constitution de dot faite à Marguerite Pouget, fille de Guillaume	
9229	1634/01/23	Achat	Peyrefiche, le Trébatut (les Salces),	Bossugues Guillaume Vidal Jean	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, vend avec pacte de rachat, à Guillaume Bossugues, laboureur de Peyrefiche, même paroisse, une pièce de terre labourable, sise à Peyrefiche, appelée champs de Layre, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 180 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Guillaume Pouget, marchand de saint Germain, Barthélemy Brunel de Peyrefiche et Me Gaspard Boissonade, notaire.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9338	1635/02/09	Transaction & accord	la Canourgue	Bouquet Marguerite Seguret Barthélemy, notaire royal	Marguerite Bouquet, veuve de Louis Vernhet (contrat reçu Me G.Boissonade de Montjézieu, le 06/02/1606) d'une part, et maître Barthélemy Séguret, notaire royal et Régienne Bouquet sa femme d'autre part, sont en procès devant la cour royale de la Canourgue. Le 07/02/1621, Catherine Vernhet, fille de Marguerite, s'était constitué en dot au jour de son mariage d'avec messire Antoine Duron, tailleur, (reçu Me Florit), tous les biens pouvant lui advenir de Jean Vernhet et de Jeanne Castagnier ses aïeuls, de plus Marguerite Bouquet, sa mère, lui avait donné la somme de 430 livres provenant du légat fait par feu messire Jean Bouquet notaire, époux de Margueritte Boissonade, dans son dernier testament (Me Portulier le 06/05/1610). La somme devait être payée par maître Séguret, mari de Régienne Bouquet, en tant moins de sa constitution de dot. Les Séguret n'ayant payé que la somme de 200 livres dans les temps requis, Marguerite avait été contrainte d'en recourir à la cour de la Canourgue. Les parties, étant dorénavant en bonne amitié finissent par s'accorder à l'amiable. Elles renoncent aux procès en cours. Me Séguret s'engage à payer la somme de 260 livres à prendre sur Pierre Garric et sur Antoine Martin du Monastier à qui il avendu une pièce de terre au Monastier. Fait à la Canourgue, maison de Me Séguret, soussignés, Séguret, Duron et messire Antoine Gaillard, docteur en sainte théologie, prêtre et curé de la Canourgue.	
9349	1635/03/05	Donation	la Canourgue	Bouquet Régienne Séguret Pierre	Régienne Bouquet, femme de maître Barthélemy Séguret, notaire royal de la ville de la Canourgue, considérant les bons services reçus de son fils Pierre, "afin qu'il soit son bâton de vieillesse", lui donne l'ensemble de ses biens aux restrictions suivantes; son fils devra la nourrir, la loger et entretenir avec son mari leur vie durant, elle restera usufruitière des biens donnés sans en rendre compte, s'il ne pouvait la loger, il devrait la pensionner selon ses moyens, il devra doter ses autres frères et soeurs. Fait à la Canourgue dans la maison des Séguret, soussignés messire Antoine Gailhard, docteur en sainte théologie, prêtre et curé de la Canourgue, noble Antoine de Nugiers sieur de la Tour et de la Roche, sieur Jean Brun, marchand.	
9360	1635/05/13	Quittance	Peyrefiche (les Salces), Reilhès (Salmon)	Boussugue Guillaume Jouve Jean	Jean Jouve, plus vieux, du village de Reilhès, reconnaît avoir reçu de Guillaume Boussugue gabut de Peyrefiche, paroisse des Salces, la somme de 120 livres, en paiement partiel de la constitution faite par G.Boussugue à sa fille Jeanne, femme de Jean Jouve (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu, soussignés messires Bertrand et Antoine Boudon.	
9388	1635/12/09	Achat	Larbussel (les Salelles), Peyrefiche (les Salces)	Boussugue Guillaume, laboureur Delhom Etienne Vidal Pierre	Guillaume Boussugue, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, vend à Etienne Delhom et Pierre Vidal, tisserands du village de Larbussel, paroisse des Salelles de Chanac (sic), un bois taillis sis aux appartenances de Pontilhac, terroir de Bouchardon, relevant du seigneur de Meyronne comme ayant droit et cause du marquis de Canilhac, pour le prix de 42 livres. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9255	1634/02/19	Contrat de mariage	Le Batifolier (st Sauveur), Peyrefiche (les Salces)	Boussugue Jean Bonnafé Ysabeau	Contrat de mariage entre Jean Boussugue, fils de Guillaume et de Catherine Boussugue du village de Peyrefiche, paroisse des Salces, d'une part et honnête fille Ysabeau Bonnafé, fille de Guillaume et de Astrugue Delaporte du moulin de Batifolier, paroisse de saint Sauveur de Peyre. Ysabeau est assistée de ses frères Etienne et Barthélemy. Etienne, avec son tuteur, Jean Boussugue, constitue en dot à sa soeur, tant sur les biens paternels et maternels que sur ceux de feux Etienne Delaporte et Anne Ronelle, leurs aïeux la somme de 630 livres, 4 robes, une couverture, 2 linceuls, une vache (valant 36 livres). Ysabeau abandonne ses droits sur les biens paternels et maternels sauf la future succession. Guillaume Boussugue et sa femme donnent à leur fils la moitié de tous leur biens, l'autre à le fin de leurs jours. Son fils devra les héberger et nourrir et devra aussi payer les constitutions faites à ses frères et soeurs. Fait au moulin de Batifolier, soussignés Guillaume Imbert, prêtre et prieur de saint Sauveur, Jean Pouget de sainte Colombe, Jacques Langlade de Saugues, Barthélemy Brunel de Peyrefiche.	
9367	1635/06/08	Achat	Montjézieu, Moriès (le Pin)	Cabannes Jean, laboureur Quintin Laurent, laboureur	Jean Cabannes, laboureur de Montjézieu, fils de feu Guillaume, vend à Laurent Quintin, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, 2 pièces de terre sises à Moriès, l'une appelée lou Jardin, l'autre les Ginarises (les parties ne savent de qui relèvent lesdites terres), pour la somme de 45 livres. Fait à Montjézieu, sur le chemin public allant à la Canourgue, au-dessus du jardin d'André Valmagier, soussignés noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille et messire Jean Libournel du Lac.	
9347	1635/02/28	Achat	Auxilhac (Salmon)	Caplat Pierre, charpentier Valmaguier Jean, laboureur	Jean et autre Jean Valmaguier, père & fils, laboureurs d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vendent, avec pacte de rachat valable 5 ans, à Pierre Cablat, charpentier d'Auxilhac, une partie d'un pré sis à Auxilhac, appelée del Ser (les parties ne savent de qui dépend la terre), pour la prix de 100 livres. La transaction est payée par P.Cablat par l'annulation de diverses quittances consenties par Valmaguier père à Jean Cablat, père de l'acheteur. Fait au Paven, maison d'Antoine Chaptal tailleur, soussignés maîtres G.Boissonade et P.Séguret de la Canourgue.	
9379	1635/11/15	Donation, partage	le Fromental, Trébatut (les Salces)	Castagnier Jean Privat Jean Sagnier Jean et autre Jean	Jean Castagnier et son Beau frère Jean Privat, du Trébatut, paroisse des Salces, d'une part et Jean et autre Jean Sagnier, père et fils du Fromental, même paroisse, d'autre part, procèdent à la division d'un pré qu'ils ont en indivis au lieu des Salces, A Castagnier et Privat revient la moitié du pré, l'autre moitié allant aux Sagnier. Fait aux Salces, maison et logis de Jean Pouget, hôte, soussigné Barthélemy Brunel.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9252	1634/02/13	Achat	le Pouget, les Boudons (Saint germain du T.)	Castanier Jean Pouget Jean	Jean Castagnier, fils de feu Pierre, laboureur des Boudons, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Jean Pouget, marchand du Pouget, même paroisse, une pièce de terre canabière, sise aux appartenances de Trélans, appelée del Barry, contenant 2 coupes 1/2, relevant du seigneur de Trélans, pour le prix de 24 livres. J.Pouget, ancien rentier du seigneur de Trélans, le paye par l'annulation de 44 coupes de seigle correspondant à 11 années de censive (4 coupes annuelles) que J.Castagnier lui devait. J.Pouget le quitte des arrérages de censives. Fait à Montjézieu, soussignés, Jean de Boissonade, sieur de Malrenier et Etienne Cros.	
9253	1634/02/13	Quittance	le Pouget, les Boudons (Saint germain du T.)	Castanier Jean Pouget Jean	Jean Pouget, marchand du Pouget, paroisse de saint Germain du teil, reconnaît avoir reçu de Jean Castagnier, laboureur des Boudons, même paroisse, la somme de 27 livres et celle de 40 livres en paiement de diverses obligations consenties par Castagnier à Pouget. Fait au Boudon, soussignés Me Gaspard Boissonade, notaire royal et Antoine Debelle, marchand de Montjézieu.	
9272	1634/04/30	Revente	Montjézieu	Caussignac Guyon Vidal Robert, maçon	Robert Vidal, maçon de Montjézieu, en vertu d'un pacte verbal passé entre lui et Guyon Caussignac lors de la vente, le 20/09 dernier, contrat reçu par Me Cabrit, d'un tronçon de Jardin sis à Montjézieu, consent à la revente de ladite pièce de terre au prix de 16 livres. Fait à montjézieu.	
9365	1635/06/07	Accord & quittance	Montjézieu	Caussignac Guyon, mari de Allègre Astruge	Guyon Caussignac, du lieu de Montjézieu et sa femme Astrugue Allègre, étant sur le point d'entrer en procès «n'ayant eu moyen de cohabiter et de demeurer ensemble pour quelque temps», craignant une longue procédure et des frais importants, s'accordent comme s'ensuit; Guyon en dédommagement de la somme de 60 livres, reçue en paiement partiel de la constitution faite à sa femme dans leur contrat de mariage (reçu Me Cabrit le 26/11/1628), lui donne 3 champs (2 sis au terroir des Abinals, l'autre au barry bas de Montjézieu). Il fait quittance à sa femme des meubles qu'elle a pris de la maison de G.Caussignac et lui laisse l'entière jouissance du reliquat de sa dot. Ils s'accordent l'un l'autre une quittance générale et «se départissent de l'effet de leur mariage» et s'autorisent à se remarier sans pouvoir s'y opposer. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre, beau frère de ladite Allègre.	
9368	1635/06/19	Achat	Grèzes	Chapon Maurice, hôte Quintin Etienne	Etienne Quintin, fils d'Antoine du lieu de Cultures , vend à messire Maurice Chapon, hôte de Grèzes, une pièce de terre sise au lieu de Grèzes, pour la somme de 240 livres. Fait à Grèzes dans la maison de Maurice Chapon, soussigné Hercule Coste de Grèzes.	
9282	1634/06/24	Quittance	Peyrefiche (les Salces) la Falgouse (st Pierre de N.)	Chassain Jean, laboureur Encontre Pierre	Jean Chassain, fils de feu Alexandre, habitant le village de la Falgouse, paroisse de saint Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu de Pierre Encontre son beau frère et de son frère Pierre Chassain, du village de Peyrefiche, paroisse des Salces, la somme de 36 livres de Pierre Encontre et celle de 40 livres de son frère Pierre, en paiement partiel de ses droits de légitime. Fait à Montjézieu, soussignés G.Gelly et G.Masrequiran.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9322	1634/10/15	Obligé	Combret (st germain du T.)	Clavel Guillaume, laboureur Clavel Jean, laboureur	Jean Clavel, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du teil, reconnait devoir à Guillaume Clavel, laboureur du même lieu, la somme de 15 livres, pour cause de prêt. Jean Clavel s'engage à rembourser la somme d'ici 3 ans et donne à titre de garantie une pièce de terre labourable sise à Combret, appelée les Faisson. Fait à Montjézieu, soussigné G.Fabre.	
9321	1634/10/15	Quittance	Combret (st germain du T.)	Clavel Guillaume, laboureur Chassaric Guillaume, laboureur	Guillaume Clavel, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnait avoir reçu de Guillaume Chassaric, aussi laboureur du même village, la somme de 15 livres pour paiement final de la somme de 30 livres léguée à Ysabeau Clavel, femme de Guillaume, par Jean Chassaric père de Guillaume. Fait à Montjézieu soussigné G.Fabre.	
9353	1635/03/06	Cession	Chirac, le Paven (Salmon)	Clavel Guillaume, prêtre	Messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, paroisse de Salmon, chapelain d'une chapellenie fondée en l'église saint Romain de Chirac appelée des Barros, à lui concédée par noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu et co-seigneur de Chirac, patron de la chapellenie, considérant qu'il n'a moyen de subvenir au service de la chapelle et afin qu'il ne cesse, cède et remet au sieur de Montjézieu ladite chapellenie. Fait à Montjézieu, soussignés G.Bessest, E.Cros et G.Clavel prêtre.	
9355	1635/03/23	Prise de possession	Chirac, le Paven (Salmon)	Clavel Guillaume, prêtre	Messire Guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, paroisse de Salmon, en présence de frère Pierre Allègre, prêtre et religieux du Monastier, ayant été pourvu par noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu et autre lieux, d'une chapellenie fondée en l'église saint Romain de Chirac par feu noble Olivier de Chirac, dans son dernier testament reçu Me Fournier le 30/04/1435, suite au décès de messire Jean de Jurquet, prêtre et chapelain de ladite chapellenie, en prend possession réelle.	
9231	1634/01/23	Contrat de mariage	Montferrand (Banassac) Cadenet (st germain du T.)	Clergues Jean Montels Antoinette	Contrat de mariage entre Jean Clergues, fils de Toussaint, du lieu de Montferrand, paroisse de Banassac et Antoinette Montels, fille de François et Antoinette Pouget. Antoinette, du consentement de ses parents, se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en la somme de 40 livres. Antoinette sa mère, lui donne la même somme de 40 livres à payer après son décès et non auparavant. Toussaint Clergues, ayant reçu de bons et agréables services de son fils, lui donne la moitié de tous ses biens, se réservant l'autre moitié pour la légitime de ses autres enfants. Fait à Cadenet dans la maison de Montels.	<i>En marge; le pénultième jour du mois de juillet 1634, le présent contrat de mariage est déclaré nul et de nul effet et valeur</i>

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9362	1635/05/28	Testament	le Moulin du Picard (st Germain du T.)	Cordier Catherine	Testament de Catherine Cordier, femme de Jean Calmel du moulin du Picard, paroisse de saint Germain du Teil, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Jean et Laurent, ses enfants, et à chacun d'eux, la somme de 60 livres payable lorsqu'ils se marieront, à sa fille Marie, la somme de 120 livres, 3 robes qu'elle a dans sa maison, le tout payable lorsqu'elle se mariera ou qu'elle aura atteint l'âge de 25 ans. A son mari, Jean Calmel, elle donne la somme de 60 livres payable lorsque son héritier universel aura atteint l'âge de 25 ans ou qu'il se mariera. Son mari hérite de l'ensemble de ses biens, à la charge de rendre son héritage à Guillaume Vignes, son fils issu de son premier mariage avec feu Jacques Vignes, lorsqu'il sera d'âge compétent et à la condition que son fils Guillaume épouse Marguerite Calmel, fille du premier lit de Jean Calmel. Ce dernier ne sera pas tenu de rendre des comptes de son administration de l'hoir. Elle substitue à son fils Guillaume Vignes, son fils Laurent, puis Marie. Fait au moulin du Picard (nombreux témoins).	
9267	1634/04/03	Quittance	Montjézieu	Crespin Jean, tisserand Fournier Guillaume, tisserand	Guillaume Fournier, tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Crespin, fils de Jacques, aussi tisserand du même lieu, la somme de 60 livres, une couverture, 2 linceuls et un petit chaudron en paiement en tant moins de la constitution faite à Gabrielle Crespin, femme dudit Fournier et soeur de Jean Crespin. Fait à Montjézieu, soussigné G.Bessest.	
9264	1634/04/02	Contrat de mariage	le Ferrol (Banassac), Moriès (le Pin)	Crouzier Guillaume, Mazot Marguerite	Contrat de mariage netre Guillaume Crozier, fils de feu Pierre du village du Ferrol, paroisse de Banassac d'une part et Marguerite Mazot, fille de Guillaume et de Guizotte Rousse (Roux) du village de Moriès, paroisse du Pin. Guillaume est assisté de ses frères autre Guillaume et Antoine. Les parents de Marguerite lui constituent en dot une pièce de terre labourable sise à Moriès, terroir du Prat Monna, la pièce étant déjà ensemencée d'avoine, les nouveaux époux en partageront, la présente année, les fruits avec eux. Les futurs devront aussi délivrer à Astrugue Mazot, soeur de Marguerite, outre un sac de pomme payable annuellement, la somme de 15 livres, en tant moins de la constitution qui lui a été faite au jour de son mariage. Ils lui donnent en outre une robe, une couverture et 2 linceuls. Marguerite renonce à ses droits paternels, maternels et fraternels, sauf la future succession. Guillaume Crouzier plus vieux, donne à son frère ses droits de légitimes sur la moitié des biens de leurs parents décédés. Fait à Moriès dans la maison des Mazot, présents, Laurent Quintin, Antoine Bonnieu.	
9317	1634/09/24	Achat	Moriès (le Pin), le Monastier	Derouch jean Gibert François, maître maçon	François Gibert, maître maçon du Monastier, vend à Jean Bonnieu, fils de Guillaume, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, un tronçon de pièce de terre labourable, sis à Moriès, au terroir du Champenal, relevant du marquis de Canilhac, sous la censive de 2 coupes avoine, pour le prix de 38 livres. Fait à Montjézieu, sousignés Derouch & G.Fabre.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9335	1635/01/31	Quittance	Reilhès (Salmon)	Ducel Pierre Jouve Pierre	Pierre Ducel, du lieu de Reilhès, paroisse de Salmon, ayant obtenu des officiers ordinaires de Montjézieu, une sentence contre Pierre Jouve, du même village, le condamnant à une amende de 5 livres, en raison d'un dommage causé à une pièce de terre appartenant à P.Ducel, quitte ledit Jouve de ladite somme. De même P.Jouve quitte P.Ducel des arrrages de tailles dus sur une pièce de terre appelée la Combe, vendue par Jouve à Ducel. Fait à Montjézieu, en la maison de Guillaume Fabre, hôte, soussigné avec noble Pierre de boissonade, sieur d'Auxilhac et maître Barthélemy Boissonade, notaire royal.	
9358	1635/05/13	Quittance	Reilhès, Busses (Salmon)	Ducel Pierre Ségalla Durand & Etienne	Pierre Ducel, laboureur de Reilhès, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Durand et Etienne Ségalla, père et fils, laboureurs Busses, même paroisse, la somme de 30 livres et une couverture de laine, en paiement partiel de la constitution faite par Durand Ségalla à sa fille Raymonde, femme de Pierre Ducel. Fait à Montjézieu, soussignés Bertrand et Antoine Boudon, père et fils du Crozier.	
9359	1635/05/13	Quittance	Reilhès, Montjézieu (Salmon)	Ducel Pierre Abinal Etienne & Jean	Etienne et Jean Abinal, père et fils, du lieu de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Pierre Ducel, fils de Guillaume, du village de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 24 livres ainsi qu'une robe, l'ensemble payé en un boeuf aratoire, en paiement partiel de la somme de 48 livres due au titre de la constitution faite par les Ducel père et fils à Catherine Ducel, femme de Jean Abinal. Fait à Montjézieu, soussignés messires Bertrand et Antoine Boudon.	
9302	1634/08/12	Achat	Saint Léger de Peyre	Hugonnet Ysabeau Hugonnet Pierre, notaire	Ysabeau Hugonnet (Ygonnette), veuve de maître Guillaume Villernet, notaire royal de saint Léger de Peyre, vend à maître Pierre Hugonnet, aussi notaire de saint Léger, un pré sis à saint Léger, relevant du baron de Peyre, pour le prix de 85 livres. Fait en la place publique de Marvejols.	
9308	1634/09/06	Bail en paiement	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Bessest Guillaume	Pierre Jouve, maréchal et héritier par bénéfice d'inventaire de son père Barthélemy, de Montjézieu, baille à son beau frère, Guillaume Bessest, mari de Françoise Jouve, la moitié d'un maison sise à Montjézieu, une pièce de terre labourable sise à la Cham, ces biens relevant du seigneur de Canilhac sous la censive d'un boisseau d'avoine pour la maison et à celle de 3 1/2 d'avoine pour le pièce de terre. Le bail est conclu pour la somme de 218 livres, due à G.Bessest tant pour reste de la constitution de dot due à sa femme que pour la portion revenant à sa femme sur la constitution de dot de Judith Dalmière, leur mère. Fait à Montjézieu, signé G.Bessest	<i>Dans les confronts de la maison est nommé feu messire Antoine Rotgier, prêtre.</i>
9310	1634/09/06	Bail en paiement	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Jouve Catherine	Catherine Jouve, soeur de pierre, maréchal de Montjézieu, héritier sous bénéfice d'inventaire de leur père Barthélemy, quitte son frère pour sa portion de la dot de feu Judith Dalmière, leur mère, se montant à 60 livres. Pierre lui baille en paiement une pièce de terre sise au terroir du Vallat du Crozier ainsi qu'une autre pièce appelée la canabière, relevant toutes deux du marquis de Canilhac. Soussignés G.Bessest et Nogaret.	

Me Cabrit, Montjézieu 3F13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9310	1634/09/06	Quittance	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Jouve Guillaume Bessest Guillaume	Guillaume Jouve, majeur de 25 ans, fils de feu Barthélemy et frère de Pierre, maréchal, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de son frère Pierre, des mains de son beau frère Guillaume Bessest, la somme de 36 livres et des mains de son oncle messire Jean Dalmière de saint Chely, la somme de 24 livres, revenant à sa part de la répartition de la dot de leur mère Judith Dalmière. Soussignés G.Bessest et Nogaret.	
9370	1635/09/03	Quittance	Montjézieu	Jouve Pierre, maréchal Deltour Jean, hôte	Pierre Jouve, maréchal de Montjézieu, fils de feu Barthélemy Jouve, sous fermier du droit de quarte (?) et impôts du mandement de Montjézieu et dépendances, reconnaît avoir été entièrement payé par Jean Deltour, son substitut, de tous les droits et impôts qu'il pouvait détenir. Fait à Montjézieu, soussigné E.Cros.	
9270	1634/04/24	Arrentement	St Germain du T., Lasbros (la Chaze)	Jurquet (de) noble Antoine, prieur de la Chaze Bros Jean	Noble Antoine de Jurquet, clerc tonsuré, prieur de la Chaze, habitant à Montjézieu, arrente à Jean Bros Rognat, plus vieux, du village de Lasbros, paroisse de la Chaze, les fruits et grains de la paroisse de la Chaze, pour le temps de 3 ans commençant en 1635, pour le prix chaque année de 450 livres. Il devra payer en outre la pension due au sieur curé de la Chaze ainsi que les décimes dues au titre du prieuré (dont il déduira le montant de son arrentement) et prélèvera chaque année pendant 3 ans la somme de 100 livres sur le montant de l'arrentement pour éteindre la dette que le prieur a envers lui en raison de la cloche de l'église de la Chaze. Fait à Montjézieu dans la bassecour du château, soussignés, A.de Jurquet prieur, noble Marc-Antoine de Sauvage sieur de Domaizon et messire Guillaume Paven, prêtre du Paven.	
9383	1635/12/04	Achat	Montjézieu, Banassac	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Abinal Pierre	Pierre Abinal et sa femme Jeanne Boudon, du village du Bergougnoux, paroisse du Pin, vendent à noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles et de Lespinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, une pièce de terre contenant pré et champs, sise aux appartenances du Bergougnoux, appelée lou Sagnat, confrontant avec le pré du sieur de Montjézieu et avec le chemin allant de Peyrefiche au Breuilh. La pièce de terre avait été baillée par antichrèse par Etienne Lamouroux (premier) mari de Jeanne Boudon, à feu André Badosse, marchand de Marvejols, pour le prix de 300 livres, le 29/05/1624 (Me Cabrit). Ils vendent en outre un champs sis au Montels, relevant du sieur de Montjézieu. La vente est conclue pour la somme de 822 livres que le sieur de Sallèles paye par l'annulation de nombreuses créances à lui consenties par les époux. Fait à Montjézieu, soussignés Jurquet de Montjusieu, messire Amblard Pol Reboul, substitut du procureur du roi en la cour de la Canourgue, G.Fabre.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9386	1635/12/04	Achat	Montjézieu, Bergougnoux (le Pin)	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Vidal Raymond	Raymond Vidal, laboureur du village du Bergougnoux, paroisse du Pin, vend à noble Antoine de Jurquet sieur de Sallèles et de Lespinasse, une pièce de terre contenant pré et champs, sise au Bergougnoux, confrontant avec le chemin allant du Bergougnoux à Montjézieu, relevant du sieur de Montjézieu et de celui du Besset, pour la somme de 102 livres, payée par le sieur de Sallèles par l'annulation d'obligations et de dettes à lui dues par R.Vidal. Fait à Montjézieu, soussignés Jurquet de montjusieu, messire Amblard Pol Reboul, substitut du procureur du roi en la cour de la Canourgue.	
9299	1634/08/06	Cession, rémission	Montjézieu, Banassac	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de Lespinasse, habitant le château de Sallèles et de Lespinasse, cède à noble Jean de Jurquet sieur de Montjézieu, son neveu, tous les aréages des censives, droits de lods qui pourraient lui être dus par les emphytéotes du sieur de Montjézieu dans les lieux de la Feuille, Chirac, Auxilhac, mandements du Villaret et de Montferrand et leurs dépendances, du temps qu'il était tuteur de son neveu et administrateur de ses biens. De même pour les aréages dus à messire Amblard-Pol Reboul et à Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer, ses rentiers desquels il a droit et cause, ainsi que les aréages de censives et droits de lods à lui dus comme rentier des rentes du seigneur du Besset à Montjézieu et au Villaret. La cession est consentie pour la somme de 200 livres à laquelle les aréages ont été évalués. Le sieur de Montjézieu cède de son côté, à son oncle, une maison ayant une tour carrée avec pattu joignant, sise à Montjézieu, se confrontant avec une petite maison du sieur de Sallèles. La maison étant de plus grande valeur que la somme de 200 livres, le sieur de Sallèles s'acquitte d'un surplus de 200 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Alexandre Gally, prêtre de la Blaquière, paroisse de Banassac, Lespinasse, Montjusieu, G.Fabre.	
9298	1634/07/31	Quittance	Banassac, Currières (Rouergue)	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Peyralade (de) noble Antoine, écuyer	Noble Antoine de Peyralade, écuyer, habitant de la Borie, paroisse de Currières, diocèse de Rodez, reconnaît avoir reçu de noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de Lespinasse, habitant le château de Sallèles en la paroisse de Banassac, la somme de 1220 livres en tant moins de la somme de 3000 livres que le sieur de Sallèles et son épouse Catherine-Rose de Lespinasse, ont constitué en dot à leur fille Gabrielle lors de son mariage avec le sieur de Peyralade (Me Cabrit le 26/07/1629). de laquelle somme de 1220 livres, 1000 livres sont payées au titre de ladite constitution et 220 livres pour une robe, un plat en argent, un lit garni et 68 livres de laine. Le sieur de Sallèles déclare que la somme provient de la vente de la métairie de Cougoussac à noble Guion de Bressure, écuyer, baillif de Recoules pour 700 livres, à Antoine Saltel, marchand du village d'Escudières pour 300 livres, à messire Guillaume Saltel prêtre de Cougoussac pour 130 livres et le reste de Jeanne Boulet veuve de Jean Servan et de Antoine Servan son frère. Fait à Saint Germain dans la maison de messire Jean de Retrun, prêtre et curé de st Germain, soussignés, Lespinasse de Montjusieu, Peyralade, de Retrun prêtre et Jean Montcamp prêtre et curé de Salces.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9268	1634/04/19	Quittance	St Germain du T., Aumont	Jurquet (de) noble Jean, prêtre & prieur Chastaing Bertrand	Messire Jean de Jurquet, prêtre et (ancien) prieur de la Chaze & saint Germain du teil, reconnait avoir été payé par messire Bertrand Chastaing, notaire royal du lieu de d'Aumont, et l'en quitte, de tous les arrentements du prieuré de la Chaze, qu'il pouvait lui avoir passé à lui et à ses associés et notamment celui reçu par Me Chastaing le 09/08/1623, celui reçu par feu Me Guillaume Boissonade et celui reçu par Me Barthélemy Valentin notaire royal de Rimeize. Fait à saint Germain, dans la maison claustrale, soussignés J.Jurquet de Montjusieu prêtre, A.Nogaret fils de Jacques dudit lieu, Chastaing.	
9351	1635/03/06	Achat	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Lacas Guillaume, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, vend à Guillaume Lacas, tisserand de Montjézieu, une pièce herme ruinée, «les murailles toutes par terre», appelée le vigne de la coste, relevant du seigneur de Montjézieu, sous la censive de 2 coupes seigle, pour le prix de 80 livres desquels G.Lacas paye comptant 16 livres, le reste étant payé par 2 obligations sur les hoirs de Guillaume Reversat meunier du moulin d'Olt. Fait à Montjézieu dans la maison de Guillaume Fabre, soussignés G.Fabre, Montjusieu et G.Clavel, prêtre du Paven.	
9354	1635/03/18	Collation de chapellenie	Chirac, le Paven (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Clavel Guillaume, prêtre	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et co-seigneur de Chirac, habitant en son château de Montjézieu, patron d'une chapellenie appelée du crucifix, fondée en l'église st Romain de Chirac par feu noble Olivier de Chirac dans son dernier testament le 30/04/1435 (Me Pierre Fournier, notaire de Marvejols), vacante suite au décès de messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de st Germain du Teil et chapelain de ladite chapellenie du crucifix, à messire Guillaume Clavel, prêtre du Paven. Fait à Montjézieu, soussignés G.Bessest, E.Cros et G.Clavel prêtre.	
9286	1634/07/16	Arrentement	Montjézieu, Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Lafont Claude, praticien	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à messire Claude Lafont, praticien de Chirac, les rentes, revenus, censives et droits de lods que ledit sieur prend habituellement à Chirac et ses dépendances, le grenier de la maison du sieur de Montjézieu, la chambre de la Ton... avec la réserve que si ledit sieur voulait venir demeurer à Chirac, le sieur Lafont la délaissera et prendra une autre chambre dans ladite maison, lou Paissine (?), le pré des Landes, ce qui dépend de Panadette et le pont du bois de la Rouvière (?). L'arrentement est fait pour la durée de 5 années et la somme chaque année de 400 livres. Le sieur Lafont paye comptant 800 livres et le surplus en 3 paiements de 400 livres. Le sieur de Montjézieu s'engage à donner à Lafont, sous huitaine l'extrait des livres des censives qu'il prend à Chirac. La dernière année, Lafont devra donner au sieur arrentant, ses propres livres. Il devra aussi, à ses frais, poursuivre devant la cour les impayés, le sieur de Montjézieu s'engageant à lui fournir tous les titres lui permettant de poursuivre ses actions en justice. Fait à Chirac, dans la maison de messire Antoine Chaptal, hôte du lieu, soussignés, Chaptal, Montjusieu, Lafont.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9250	1634/02/06	Lods	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ducel Pierre	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, loze la vente faite par Jean Cros marchand de la Canourgue à Pierre Ducel, fils de Guillaume de Reilhès, d'une pièce de terre sise au puech Samuel, relevant pour moitié du sieur de Montjézieu (l'autre du marquis de Canilhac), saisie sur Jean Nègre mulatier de Montjézieu à défaut de paiement à J.Cros de la somme de 73 livres 7 sols 6 deniers (dont 6 sols 6 deniers au titre des dépends). Fait à Montjézieu.	
9276	1634/05/26	Achat	Montjézieu, Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Melhac Blaise, maître charpentier	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, vend à Blaise Melhac, maître charpentier de Chirac, une vigne sise au terroir de canteperdrix à Chirac, la plupart infertile et ses murs abattus, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 135 livres. Ledit sieur déclare vouloir employer ladite somme au paiement de la dot constituée par lui à sa soeur Jeanne lors de son mariage avec noble Marc-Antoine de Sauvage sieur de Domaizon. Fait à Chirac dans la maison dudit sieur.	
9356	1635/03/25	Arrentement	St Germain du T.	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Pouget Jean, marchand	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu et autres lieux, <u>clerc tonsuré et prieur du prieuré de saint Germain du teil</u> , habitant en son château de Montjézieu, arrente à Jean Pouget, marchand du village du Pouget, paroisse de saint Germain, les blés et grains décimaux ainsi qu'une chambre dudit prieuré ou le sieur prieur à ses greniers, pour le temps de 3 ans et pour le prix de 850 livres annuelles. Pouget paye comptant la somme de 80 livres. Il devra en outre chaque année verser au curé de st Germain, la quantité de 20 sétiers seigle. Le sieur prieur paiera les décimes. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu et G.Fabre (Pouget n'a su signer)	<i>En marge le 30/10/1635, le sieur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Pouget, rentier du prieuré, la somme de 770 livres, en reste de la somme de 850 livres. Idem en 1637 et 1638</i>
9281	1634/06/15	Arrentement	Busses, Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ségalla Durand, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à Durand Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, un pré sis au terroir du mandement du Villaret, pour une durée de 5 ans et la somme chaque année de 40 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, Guillaume Jurquet de st Germain du T.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9336	1635/02/05	Arrentement	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Guison Etienne, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à Etienne Guison, laboureur de Moriès, paroisse du pin, la métairie sise aux appartenances de Busses, contenant maison, pailhers, étables, jardin, bois, champs et prés, ainsi que les autres terres que le sieur de Montjézieu a au terroir de la Cham, le pré et castagnède de Ribes, le pré de Peyrefiche, le champs appelé champs gros de l'angle, le champs de Sandratte, le champs del Fraisse et lou Claus appelé de Vialarette sis aux appartenances du Villaret. Le bail est de 9 ans et pour la somme chaque année de 45 livres et la quantité de 30 sétiers de blé (15 de seigle, 5 de froment, 5 d'orge et 5 d'avoine). Le sieur arrentant leur baille 2 paires de boeufs aratoires (évaluées à 75 livres), 50 bêtes à laine ainsi que les semences. E.Guison devra planter chaque année dans le pré de la métairie 20 arbres fruitiers. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, G.Bessest, messire Guillamen Clavel prêtre du Paven et Sarnhac (Pierre de Rey).	
9311	1634/09/07	Achat	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Jouve Pierre, maréchal	Pierre Jouve, maréchal de Montjézieu, fils et héritier de Barthélemy, aussi maréchal, vend à Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, celui-ci étant créancier de feu Barthélémy, un pré sis à Montjézieu, appelé la Fontette, relevant du marquis de Canilhac et du sieur de Montjézieu pour la somme de 130 livres, payée par le sieur de Jurquet en une obligation consentie par feu Barthélemy Jouve au profit de feu noble Guyon de Jurquet père du sieur de Montjézieu pour la somme de 24 livres 5 sols (Me Boissonade le 10/06/1609) et la quantité de 6 sétiers avoine et 12 coupes seigle dus à Jean de Jurquet par les Jouve Père et fils comme reste de l'arrentement passé en leur faveur par ledit sieur des quarts et quints des villages du Bergougnoux, du Besset et du Villaret (Me Boissonade le 6/07/1631), évalués à 40 livres, et la somme de 60 livres résultant d'une obligation consentie audit sieur. Fait à montjézieu, soussignés Montjusieu, Me Barthélemy Nogaret, notaire royal de saint Laurent d'Olt et Antoine Constant de Genoulhac.	
9296	1634/07/29	Lods	Montjézieu, Busses	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ségalla Durand, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, loze la vente faite par lui à Durand Ségalla, fils de Durand du village de Busses, paroisse de Salmon, de la pièce de terre assise aux appartenances de Busses, appelée lou Sagnat de la Bro du Clavel, pour la somme de 275 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu, Bessest, Brunel.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9292	1634/07/29	Achat	Montjézieu, Busses	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ségalla Etienne, laboureur	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, vend à Etienne Ségalla, fils de Durand, laboureur du village de Busses, paroisse de Salmon, une pièce de terre sise à Busses, contenant champs et pré, appelée Lou Sagnat, anciennement pré et sagnat, se confrontant au chemin de Montjézieu à Busses, relevant de sa directe sous la censive de 2 sols 1 denier et une géline. La vente est conclue pour le prix de 275 livres. Le sieur de Montjézieu déclare vouloir employer la somme au paiement de la dot constituée à sa soeur Jeanne lors de son mariage avec le sieur de Domaizon. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu, Domezon, Bessest, Brunel.	
9262	1634/03/29	Achat	Montjézieu, les Bories (st Bonnet)	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Melhac François	François Melhac, laboureur du village des Bories, paroisse de saint Bonnet, vend à noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille et co-seigneur de Chirac, la quantité de 3 sétiers et émines de froment de rente annuelle et perpétuelle, pour la somme de 800 livres, dont F.Milhac était débiteur envers le sieur de Jurquet du fait de la vente de la moitié du terroir de la Panadette (Me Cabrit le 08/12/1633), somme dont le quitte le sieur de Montjézieu. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, Meilhac, G.Fabre et G.Bessest.	
9259	1634/03/02	Accord	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Jurquet (de) noble Antoine, prieur de la Chaze	Noble Antoine de Jurquet, clerc tonsuré, prieur de la Chaze, habitant à Montjézieu, demande à son frère, noble Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu, outre de lui rendre des comptes sur les revenus de sa légitime, de lui payer la somme de 2016 livres. Les parties, sur l'avis de leurs amis, s'accordent à l'amiable. Le sieur de Montjézieu demeurera quitte des sommes que lui réclame son frère, celui-ci en outre s'engage à rembourser leur oncle, Jean de Jurquet, prêtre et ancien prieur de la Chaze. Le sieur de Montjézieu se tient quitte des sommes déboursées pour les procès et paye à son frère, au titre des revenus de sa légitime jusqu'à la prochaine cueillette, la somme de 100 livres. Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu, de la Chase prieur, E.Cros et G.Fabre.	
9295	1634/07/29	Quittance	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Sauvage (de) noble Marc-Antoine, sieur de Domaizon	Noble Marc-Antoine de Sauvage, sieur de Domaizon, habitant ledit lieu en la paroisse de Saugues, reconnaît avoir reçu de son beau frère, noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, la somme de 900 livres en tant moins de la dot de 2500 livres constituée à sa femme Jeanne de Jurquet, soeur du sieur de Montjézieu (Me Cabrit le 14/12/1633). L'argent provient des ventes faites à Durand et Etienne Ségalla, à Blaise Milhac et à messire Izaac Boissonade, marchand d'Auxilhac, d'une pièce de vigne sise à Auxilhac pour la somme de 480 livres (Me Barthélemy Boissonade le 20/01/1633). Fait à Montjézieu, soussignés, Montjusieu, Domezon, Bessest, Brunel.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9238	1634/02/03	Achat	Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Dieulofès Pierre, notaire	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et co-seigneur de la ville de Chirac, habitant en son château de Montjézieu, vend à Me Pierre Dieulofès, notaire royal de Chirac, les pièces de terres suivantes, sises à Chirac; un champs, jadis vigne, appelé la Vignasse, sise au terroir du Pradals, contenant 7 journées d'une paire de boeufs à labourer, une pièce contenant pré et champs au terroir de Colagne, dépendant du terroir de Panadette, le pré contenant 2 journées d'homme à faucher, et le champs 2 journées d'une paire de boeufs, ces terres, tenues en franc-fief, noble et honorable, sous l'hommage au roi et à l'évêque, sont vendues avec les droits et revenus qui y sont attachées. La vente est conclue pour la somme de 1500 livres. En outre le sieur de Montjézieu, vend à Me Dieulofès, un petit champs jadis jardin, au lieu de Souchirac, relevant de la directe du sieur de jurquet, sous la censive de 3 mitadencs et coupes de blé, moyennant la somme de 100 livres. Le sieur de Jurquet délègue le fruit de la vente à noble Marc-Antoine de Sauvage sieur de Domaizon, habitant audit lieu, son beau frère, en paiement partiel de la dot constituée par le sieur de Montjézieu à sa soeur demoiselle Jeanne de Jurquet (Me Cabrit 14/12/1633). Fait au Monastier, maison de Jean Boudon hôte, soussignés messire Jean Raynal prêtre et curé dudit lieu, noble Antoine de Chavagnac seigneur de de Meyronne, Gabriel Boudon, fils de Jean et Jean Valentin marchand du Monsatier.	<i>Antoine de Chavagnac avait épousé en 1622 Louise de Loubeyrac.</i>
9266	1634/04/03	Achat	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Fournier Guillaume, tisserand	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, vend à Guillaume Fournier, fils de Etienne, tisserand de Montjézieu, une maison de 2 étages, sise au quartier de la Ranquette, relevant de la directe du sieur de Montjézieu sous la censive annuelle de 3 coupes d'avoine, moyennant la somme de 90 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu et G.Bessest syndic la présente année.	
9306	1634/08/13	Arrentement	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Commeyre Jean	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à Jean Commeyre, laboureur du village du Paven en ladite paroisse, la métairie de la Rouquette, contenant maison, paillers, étables, jardin, prés, champs, bois, pâturages. L'arrentement est conclu pour la durée de 6 ans, moyennant la quantité de 35 sétiers. Le sieur de Montjézieu devra lui bailler une paire de boeufs et une jument valant 36 livres et les semences nécessaires. Fait à Montjézieu, soussignés, messire Guillaume Clavel prêtre du Paven, Jean Vanmalle d'Auxilhac.	
9241	1634/02/03	Lods	Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Dieulofès Pierre, notaire	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et co-seigneur de la ville de Chirac, habitant en son château de Montjézieu, loze la vente faite par messire Guyon Milhac à Me Pierre Dieulofes, notaire royal de Chirac d'un chasal de maison au quartier de la chapelle de la sainte Trinité de Chirac, pour le prix de 12 livres, se movant de la seigneurie du seigneur de Montjézieu. Fait au Monastier.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9382	1635/12/02	Achat	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Boissonade Barthélemy, notaire	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, comme héritier de messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze, vend à messire Barthélemy Boissonade notaire royal de Montjézieu, un jardin clos de murs, acquis par le feu prieur de Jacques Bousugue travailleur, de Jacques Crepin et de sa femme Antoinette Bousugue, le 22/07/1592, ledit jardin relevant du sieur de Montjézieu et pour le prix de 50 livres. Fait à Montjézieu, au château dudit sieur, soussignés Montjusieu, Boissonade, Ribes (Jacques de Boissonade sieur de), G.Clavel prêtre du Paven.	
9224	1634/01/09	Arrentement	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Valmagnier André	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à André Valmagnier, laboureur de Montjézieu, une pièce de terre assise aux appartenances de Moriès, contenant prés, champs et bois, qui se confronte avec le chemin allant de Montjézieu à Marvejols, pour la durée de 5 années, pour le prix, chaque année de 26 livres. Fait à Montjézieu.	<i>en marge, le 01/08/1638, noble Antoine de Jurquet, prieur de la Chaze, reconnaît avoir reçu d'A. Valmagnier, la somme de 52 livres, que lui a baillée le sieur de Montjézieu, à prendre sur Valmagnier.</i>
9319	1634/09/25	Arrentement	Montjézieu, le Pin	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Masseparent Etienne	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, la Feuille, Salabusses et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, arrente à Etienne Masseparent dit Chaussiron, fils de pierre du lieu et paroisse du Pin, la métairie du Pin, telle que que Pierre Masseparent a pu la tenir, consistant en maison, granges, pailhers, étable, champs, bois et prés, pour la durée de 5 années et la quantité de 24 sétiers de blé (7 de seigle, 7 de froment, 5 orge et 5 avoine). Le sieur de Montjézieu lui baille les semences nécessaires, une paire de boeufs (valant 60 livres) et une vache (valant 20 livres), 50 bêtes à laine que Masseparent devra lui rendre à la fin du bail. Il devra en outre payer chaque année au sieur de Jurquet, la somme de 30 livres pour le revenu du bétail. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, G.Bessest et G.Fabre.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9389	1635/12/24	Testament	le Fromenteyrol (Salmon)	Lacas Hélix	Testament de Helix Lacas, femme de Guillaume Cornuéjols, du Fromenteyrol, paroisse de Salmon, laquelle malade et alitée, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à sa fille Claude Clavel, issue de son premier mariage avec Guillaume Clavel, la somme de 30 livres, une robe de drap, un coffre en bois fermant à clé, payable lorsqu'elle se mariera ou qu'elle aura atteint l'âge de 25 ans, à Jeanne Clavel, femme de Jean Périer de la Canourgue, outre sa dot, la somme de 5 sols. A Jean et autr Jean, Guillaume, Louis et autre Guillaume Clavel, ses enfants, et à chacun, la somme de 15 livres, payable à leur mariage ou à leur 25ème anniversaire. A Pierre, Jean et Guillaume Cornuéjols, ses autres enfants, elle lègue aussi la somme de 15 livres payable aux mêmes conditions, à Antoinette Cornuéjols, la somme de 30 livres et une robe, aux mêmes conditions. Elle nomme son héritier universel son mari Guillaume Cornuéjols, le chargeant de rendre son héritage à l'un de leurs enfants. Elle lui substitue leur fils Pierre. Fait dans la maison de la testatrice, soussignés messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de Salmon, messire Barthélemy Boissonnade notaire royal de Montjézieu.	
9313	1634/09/12	Donation	Cadenet (st Germain du T.)	Lacas Marie Sallot Jean	Marie Lacas, du village de Cadenet, paroisse de saint Germain du teil, considérant les bons services rendus par son neveu, Jean Sallot, du même lieu, lui donne l'ensemble de ses biens situés aux appartenances de Cadenet, consistant en «casaux» de maisons, jardin, champs, bois, bestiaux et autres terres sous les réserves suivants; J.Sallot sera tenu la nourrir et entretenir sa vie durant, ce qu'il a fait depuis 7 ou 8 ans. Fait à Montjézieu, soussigné E.Cros.	
9269	1634/04/21	Lods	Chirac	Launay (de) noble Jacques, baron d'Antraigues	Noble Jacques de Launay, seigneur et baron d'Antraigues, co-seigneur de la ville de Chirac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bailli et gouverneur des villes de Marvejols, de Chirac et de Grèzes, loze la vente faite par noble Jean de Loubeyreac, seigneur du Muret, à Martin Astruc, laboureur du village du Breuilh, paroisse du Pin, d'une métairie située aux appartenances du village del Serre, paroisse de Chirac, relevant de la directe du baron d'Antraigues, pour le prix de 330 livres (reçu par Me Portallier de la Canourgue le 16/10/1630). Fait à Chirac, soussignés Antraigues, messire Philippe Carrière, prêtre et curé de Pailhers.	
9226	1634/01/19	Testament	Combret (st germain du T.)	Martin Jean	Testament de Jean Martin, plus jeune, fils de feu Guillaume, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, lequel malade et alité, déclare vouloir être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de saint Germain. Il y convoque les prêtres, prieur et curé de saint Germain, les curés de de saint Pierre de Nogaret, de Salmon et du Pin. Il lègue aux pauvres de Combret un sétiers de blé. Il donne à son frère, autre Jean Martin, plus jeune, outre la somme de 15 écus qu'il a sur les biens du testateur au titre de sa légitime, la somme de 30 livres. A sa fille Gabrielle, du Monastier, la somme de 15 livres et nomme héritière universelle, sa femme Agnès Tardieu. Fait à Combret, maison du testateur.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9305	1634/08/13	Contrat de mariage	le Fromental (les Salces)	Massabiau Jean Dusque Catherine	Contrat de mariage entre Jean Massabiau plus jeune, fils de feu Pierre et d'Agnès Sensillier du village du Fromental, paroisse des Salces d'une part et Catherine Dusque, veuve d'Antoine Pelat du Villaret, paroisse de saint Germain du Teil. Jean est assisté de son frère autre Jean et Catherine de son Oncle Jean Dusque et de ses beaux frères Jean Reversat et Pierre Derouch. Catherine se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en maison, paillers, étable, jardin, prés et champs. Jean devra apporter la somme de 200 livres en bétail à laine, boeufs et vaches. Fait au Villaret dans la maison de Catherine, présent, Jean Jurquet métayer de la Salle, Antoine Joyer et Raymond Vidal.	
9331	1634/11/20	Donation	le Ségalla (le Pin)	Melhac Jeanne	Jeanne Melhac, femme de Durand Roudier, du village du Ségalla, paroisse du Pin, conformément à la promesse faite le jour précédent, donne à son fils Jean Roudier, à l'occasion de son mariage avec Pétronille Libournel, la moitié de tous ses biens. Fait au Ségalla, soussigné G.Gelly	
9289	1634/07/22	Testament	St Germain du T.	Montauban (de) Alienor	Testament de damoiselle Aliénor de Montauban, femme de noble Cezar de Retrun et de la Roche, écuyer du lieu de saint Germain du Teil, laquelle, malade et alité, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à ses enfants Antoine, Jean-Baptiste et Aliénor, la somme de 300 livres, payable lorsqu'ils se marieront ou auront atteint 25 ans. A ses filles Catherine et Ysabeau la somme de 400 livres, payable lorsqu'elle se marieront. Aux posthumes qui pourraient naître d'elle, 300 livres si c'est un garçon, 400 livres si c'est une fille. A Jacques Retrun, fils naturel de son mari, la somme de 17 livres, payable à ses 25 ans ou lorsqu'il se mariera. Elle institue son mari héritier universel, le chargeant de rendre son héritage à l'un de leurs enfants. Au cas où ce dernier mourrait sans enfant, elle lui substitue ses autres enfants par ordre de primogéniture. Fait dans la maison de la testatrice, présent noble Jacques de Jauran, écuyer, soussignés Etienne Mercier, maître chirurgien de la Canourgue, Guillaume Courdeau, Antoine Nogaret fils de Jacques et Antoine Boudon, maréchal, fils de messire Durand.	
9223	1634/01/09	Cession, rémission	la Violle (st Germain du T.)	Pelouze Jean, maître maçon Jean, maçon	Jean Pelouze, maître maçon du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, cède à autre Jean Pelouze, son neveu, fils d'autre Jean, du village du Sabatier, paroisse du Violla-lès-Chanac, tous ses droits sur les biens de feu Jean Pelouze son père du Sabatier, pour la somme de 60 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Besset.	
9323	1634/10/16	Contrat de mariage	Fromenteyrol (Salmon), la Canourgue	Pierre Jean, tisserand Clavel Jeanne	Contrat de mariage entre Jean Pierre, tisserand de la Canourgue et Jeanne Clavel, fille de Guillaume et de Hélix Lacas du Fromenteyrol, paroisse de Salmon. Jeanne est assistée de Guillaume Cornuéjols, son parâtre. G.Cornuéjols et sa femme Hélix Lacas, constituent en dot à Jeanne la somme de 75 livres. Fait à Montjézieu, soussigné G.Besset.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9275	1634/05/08	Obligé	le Pouget, les Boudons (Saint germain du T.)	Pouget Jean, marchand Boudon Jean, laboureur	Jean Boudon, laboureur du village des Boudons, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Jean Pouget, marchand du Pouget, même paroisse, la somme de 90 livres pour compte final arrêté entre eux de toutes les affaires et négoce qu'ils pourraient avoir eu. Boudon s'engage à payer la somme d'ici un an. Fait aux Boudon, maison du débiteur.	
9278	1634/06/02	Achat	la Cazette (Chirac)	Portalier Guillaume, laboureur Vallat Jean, laboureur	Guillaume Portalier, laboureur de la Cazette, paroisse de Chirac, vend à Jean Vidal, aussi laboureur de la même paroisse, un champs sis audit village, relevant de la directe du seigneur d'Antraygues et des prêtres de l'église de saint Jean l'évangéliste de Chirac, sous la censive de 2 coupes froment, pour le prix de 65 livres. Fait à Chirac dans la maison de Pierre Chaptal, hôte, soussignés, Brunel et Chaptal.	
9234	1634/01/30	Testament	Becques (la Canourgue)	Pujol Antoinette	Testament d'Antoinette Pujols, femme de Jean Thédenat du village de Becques, paroisse de la Canourgue, qui, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de la Canourgue au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Gabrielle, Catherine et Jeanne Thédenat, ses filles, la somme de 120 livres, 2 robes, une couverture laine et 2 linceuls bons et suffisants, payable lorsqu'elles se marieront. A ses fils Pierre, Etienne, Jean et Guillaume, la somme de 60 livres, payables lors de leur mariage et nomme héritier universel, son mari Jean Thédenat, le chargeant de transmettre à la fin de sa vie, son héritage à l'un de ses enfants. Fait à Becques dans la maison de ladite testatrice, soussignés noble Pierre de Rey sieur de Sarnhac et Guillaume Fabre.	
9380	1635/11/15	Achat de plus value	Moriès (le Pin), Montjézieu	Quintin Laurent, laboureur Cabanes Jean	Jean Cabanes, fils de feu Guillaume de Montjézieu, vend à Laurent Quintin de Moriès, paroisse du Pin, la plus value de 2 pièces de terre sises à Moriès, appelées, l'une lou Jardin, l'autre Ginarises, que Cabanes avait vendue auparavant à Quintin, pour le prix de 45 livres (reçu Me Cabrit le 08/06 dernier). La vente de plus value est conclue pour la somme de 6 livres. Fait à Montjézieu.	
9303	1634/08/13	Achat	Montels (le pin), le Villaret (st Germain du T.)	Reversat Jean, laboureur Avesque Catherine	Catherine Avesque, veuve d'Antoine Pelat du Villaret paroisse de saint Germain du teil, vend à Jean Reversat, son beau frère, laboureur du Montels, paroisse du Pin, un champs sis au Pin, appelé Layre de la roche, pour la somme de 24 livres, payée par l'annulation du reste de la constitution due à sa femme Jeanne Avesque, soeur de Catherine. Fait au Villaret dans la maison de la vendeuse, présent Jean Avesque son oncle, Jean Jurquet, métayer de la Salle, Jean Joyer, habitant à la Salle.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9325	1634/11/19	Contrat de mariage	le Ségalla (le Pin)	Rodier Jean Libourel Pétronille	Contrat de mariage entre Jean Rodier, fils de Durand Rodier et de Jeanne Meillac du village du Ségalla, paroisse du Pin, d'une part et honnête femme Pétronille Libourel, veuve d'Antoine Quiet, du Montels, paroisse des Bondons, fille de messire Antoine et d'Isabel Cogoluenhe du Lac, paroisse de Brenoux. Jean est assisté de son oncle Pierre Rodier. Les parents de Jeanne lui constituent en dot, la somme de 1350 livres, 3 robes, une couverture de laine de Montpellier, 4 livres de toile et 10 bêtes à laine. Jeanne renonce à ses droits paternels, maternels et fraternels, ainsi que tout ce qui lui a été constitué lors de son premier mariage. Durand Rodier, père de Jean, en reconnaissance des bons services reçus de son fils, lui donne la moitié de tous ses biens, l'autre moitié à la fin de sa vie, se réservant, sa vie durant, la maîtrise usufruitière de tous ses biens. Son fils ne devra, en outre ne faire qu'un pot et feu avec son père. Il se réserve de plus, un pré aux appartenances du Pin, appelé le pré neuf, clos de murailles, ainsi que la possibilité de doter ses autres enfants. Fait en la maison des Libournel, présent messire Claude Coignet, prêtre en théologie, curé de Brenoux, maître Guillaume Cogoluenhe, notaire royal de Langlade, Jean Atgier du Monastier,	
9287	1634/07/20	Quittance	Montjézieu, Saint Germain du T.,	Rotgier Pierre Lacas Jean, marchand	Jean Lacas, marchand de saint Germain du teil et Pierre Rotgier de Montjézieu, tant en son nom que comme fait et cause de Guillaume Bousugue gabut de Peyrefiche, paroisse des Salces, son rentier de la métairie de la Felgière, s'accordent ensemble pour ce qui concerne la dévolution de ladite métairie. Pierre Rotgier avait arrenté ladite métairie par contrat reçu Me Reversat, à Jean Lacas qui l'avait lui-même sous-arrenté à Etienne Jaudon, Jean Nogaret et Laurent Clavel charpentier, de Combret. Par la suite P.Rotgier avait arrenté la métairie à Guillaume Bousugue qui avait assigné J.Lacas devant les officiers ordinaires de Combret, appelant P.Rotgier en garantie, pour se voir réintégrer dans la jouissance de la métairie. Lacas consent à ce que Bousugue jouisse dorénavant de la métairie, contre paiement par Rotgier de la somme de 38 livres 4 sols. Fait à Montjézieu, soussignés J.Lacas et P.Rotgier.	
9289	1634/07/20	Quittance	Montjézieu, Peyrefiche (les Salces)	Rotgier Pierre Bousugue Guillaume	Pierre Rotgier,, fils de feu Guillaume, de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Bousugue, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, la somme de 69 livres, en tant moins de l'arrentement fait entre eux, reçu Me Barthélemy Boissonade. Fait à Montjézieu, soussignés J.Lacas et P.Rotgier.	
9254	1634/02/14	Quittance	le Ségalla (le Pin), les Hermaux	Roudier Durand Roudier Etienne	Etienne Roudier, marchand de la paroisse des Hermaux, reconnaît avoir reçu de Durand Roudier, son frère, laboureur du Ségalla, paroisse du Pin, la somme de 100 livres en tant moins de ses droits de légitime. Fait au Ségalla, dans la maison de Durand, soussigné Etienne Cros.	

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9371	1635/09/09	Achat	Montjézieu	Roudier Guillaume Cros Etienne mari de Jouve Anne	Etienne Cros et sa femme Anne Jouve, vendent à Guillaume Roudier, du lieu de Montjézieu, un tronçon de pré sis à Montjézieu, appelé de la Fontite, relevant du sieur de Montjézieu, pour la somme de 30 livres. Fait à Montjézieu, soussignés G.Fabre, Jean Vanmale plus jeune et E.Cros.	
9332	1635/01/27	Transaction & accord	Montjézieu, Cadenet (st Germain du Teil)	Sallot Jean Préget Charles Valmagnier André mari de Bonnenfant Marie	Un procès étant en cours devant les officiers ordinaires de Montjézieu, entre Jean Sallot de Cadenet et Charles Préget de saint Laurent, d'une part et André Valmagnier et sa femme Catherine Bonnenfant de Montjézieu, lesquels étant débiteurs envers Sallot et Préget de la somme de 20 livres due au titre de la constitution faite par lesdits époux et Jeanne Bonniou, faite au profit de Catherine Bonnenfant, femme de Jean Sallot, fille de Jeanne Bonniou et sœur de Catherine (contrat reçu Me Cabrit le 24/11/1628). Les parties s'accordent comme s'ensuit; elles renoncent au procès en cours, Préget se départi de tous les droits à lui cédés par Jean Sallot sur les biens d'André et de Marie, lesquels s'engagent à payer à J.Sallot, la somme de 33 livres, dont 9 livres au titre des dépends. Fait à Montjézieu, dans la maison et logis de Guillaume Fabre.	
9243	1634/02/04	Contrat de mariage	Busses (Salmon), le Cayroux (st Georges de Levejac)	Segalla Etienne Bonnemayre Marie	Contrat de mariage entre Etienne Ségalla, fils de Durand et d'Antoinette Cavalier du village de Busses, paroisse de Salmon d'une part et Marie Bonnemayre, fille de Jean et de Amade (?) Alméras du village des Cayroux, paroisse de Saint Georges de Lèvejac, Marie étant assistée de son frère consanguin Gabriel Bonnemayre. Lequel Gabriel Bonnemayre, et Amade Alméras, à présent femme de Guillaume Cavalier jeune, lui constituent en dot sur les biens paternels, la somme de 600 livres, 20 brebis de port, 4 robes, 2 couvertures laine et 4 linceuls. Amade Alméras, sa mère, sur ses biens, lui donne la somme de 90 livres. Durand Ségalla, considérant les bons services reçus de son fils, révoque le testament reçu par Me Cabrit le 08/02/1623 et lui donne la moitié de tous ses biens, l'autre moitié à la fin de ses jours, à la condition qu'il ne fasse avec lui et sa femme, qu'un feu et un pot. Au cas où sa femme lui survivrait, il lui donne une pension annuelle constituée de 4 sétiers de blé, 4 coupes de châtaignes, 15 livres de chaire de porc salée, 15 livres de fromage, 8 livres d'huile de noix, 2 boisseaux de sel, une chemise tous les ans et une robe tous les 3 ans. Il lui donne en outre une maison pour en faire sa demeure et un lit garni, 2 couvertures et 2 linceuls. Fait à Auxilhac, dans la maison dudit Guillaume Cavalier, soussignés Me Gaspard Boissonade, notaire d'Auxilhac, Jean Cabrit, clerc.	
9346	1635/02/26	Résignation et procuration	la Canourgue	Séguret Barthélemy, notaire	Maître Barthélemy Séguret, notaire royal de la ville de la Canourgue, résigne son office de notaire royal en faveur de son fils Pierre Séguret, praticien, lequel office lui avait été légué par son beau père Me Jean Bouquet (reçu Me Portalier) à charge de le remettre au plus compétent de ses fils. Fait à la Canourgue, maison dudit maître Séguret, soussigné maître Gaspard Boissonade.	

Me Cabrit, Montjézieu 3E13184 1634-1635

Photos	Dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9279	1634/06/02	Lods	Chirac	Vallat Jean, laboureur Saltel Jean, prêtre Bonnet Philippe, sous diacre	Messires Jean Saltel, prêtre et Philippe Bonnet, sous diacre, chapelains de l'église saint Jean l'évangéliste de Chirac, ainsi que messire Jacques Gintous, procureur du sieur de Launay, seigneur d'Antraygues, lozent la vente faite par Guillaume Pourtalier à Jean Vallat, d'un champs sis au village de la Cazette pour la somme de 65 livres. Fait à Chirac dans la maison du sieur d'Antraygues,	
9375	1635/11/15	Achat	Peyrefiche, le Trébatut (les Salces),	Vidal Jean, laboureur Brunel Barthélemy	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, vend à Barthélemy Brunel du village de Peyrefiche, même paroisse, une pièce de terre appelée las Peyrousier sise à Peyrefiche, dont ils n'ont su dire de qui elle relève, acquise ce même jour par titre d'échange de Jean Castagnier et Jean Privat dudit lieu, pour la somme de 25 livres. Fait aux Salces, maison et logis de Jean Pouget, soussigné Barthélemy Brunel.	
9374	1635/11/15	Achat	Peyrefiche, le Trébatut (les Salces),	Vidal Jean, laboureur Boussugue Guillaume	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, vend à Guillaume Boussugue, laboureur du Trébatut, même paroisse, un champs acquis le même jour par titre d'échange de Jean Castagnier et Jean Privat de Peyrefiche, sise audit lieu, appelée la Faissatte, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 22 livres. Fait aux Salces, maison et logis de Jean Pouget, soussigné Barthélemy Brunel.	
9372	1635/11/15	Permutation & échange	le Trébatut (les Salces)	Vidal Jean, laboureur Castagnier Jean Privat Jean	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, d'une part et Jean Castagnier et Jean Privat, beau frères du même lieu d'autre part, procèdent à un échange de biens. Castagnier et Privat donnent 2 pièces de terre sises à Peyrefiche (la Faissatte et las Peyrousier). En échange, Vidal donne un champs au Trébatut ainsi que la somme de 10 livres. Fait aux Salces, maison et logis de Jean Pouget, soussigné Barthélemy Brunel.	